



# FORMULAIRE DE PRE-EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

suivant la procédure décrite par les articles  
R414-19 à 26 du Code de l'environnement

*pour le projet de*

## OPERATIONS DE RECHARGEMENT EN SABLE DES CORDONS DUNAIRES ERODES

*à la demande de*

Communauté de Communes



COMMUNAUTE DE COMMUNES

CÔTE OUEST CENTRE MANCHE

20 rue des Aubépines

50250 LA HAYE

Tél : 02 33 07 11 79

Mail : [contact@cocm.fr](mailto:contact@cocm.fr)

# SOMMAIRE

<b><u>Introduction</u> :</b>	<b>PORTEUR DU PROJET</b>	<b>3</b>
<b><u>Pièce n° 1</u> :</b>	<b>DESCRIPTION DU PROJET</b>	<b>4</b>
<i>P1-1.</i>	Nature du projet	4
<i>P1-2.</i>	Localisation et cartographies	4
<i>P1-3.</i>	Etendue du projet	10
<i>P1-4.</i>	Durée prévisible et période envisagée du projet	10
<i>P1-5.</i>	Entretien / fonctionnement / rejet	11
<i>P1-6.</i>	Budget	11
<b><u>Pièce n° 2</u> :</b>	<b>CARACTERISATION DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET</b>	<b>12</b>
<b><u>Pièce n° 3</u> :</b>	<b>MILIEUX NATURELS ET ESPECES NATURA 2000</b>	<b>13</b>
<i>P3-1.</i>	Liste des habitats naturels concernés	13
<i>P3-2.</i>	Liste des espèces de faune et de flore concernées	13
<i>P3-3.</i>	Photos des zones concernées	14
<b><u>Pièce n° 4</u> :</b>	<b>INCIDENCES DU PROJET</b>	<b>16</b>
<b><u>Pièce n° 5</u> :</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>18</b>

## Introduction :

### PORTEUR DU PROJET

Intitulé du projet : **Opérations de rechargement en sable des cordons dunaires érodés**

Nom du demandeur : **Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche**

Commune(s) et département(s) concernés par le projet :

- **Domaine Public Maritime (DPM) au droit des communes de Créances, Saint-Germain-sur-Ay, Pirou, La Haye / Bretteville-sur-Ay**
- **Département de la Manche**

Coordonnées du demandeur :

Adresse : **20 rue des Aubépines  
50250 LA HAYE**

Tél. : **02.33.07.11.79**

Mail : **contact@cocm.fr**

N° SIRET : **200 067 031 00019**

Représentant : **M. Henri LEMOIGNE, Président**

Communauté de Communes



## Pièce n° 1 :

### DESCRIPTION DU PROJET

#### P1-1. Nature du projet

Préciser le type d'aménagement envisagé (canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le projet a pour objectif de conforter les cordons dunaires par des opérations de rechargement en sable des sections érodées et présentant des risques pour les habitations à proximité. Le sable nécessaire à ces opérations sera prélevé sur la plage, dans des zones de dépôt abondant.

#### P1-2. Localisation et cartographies

Département(s) : **Manche**

Commune(s) : **Domaine Public Maritime (DPM) au droit des communes de :**

- Créances
- Pirou
- Saint-Germain-sur-Ay
- Bretteville-sur-Ay
- La Haye (Saint-Rémy-des-Landes)

Le projet est situé sur ~~un ou~~ plusieurs site(s) Natura 2000 :

Nom du site : **Havre de Saint-Germain-sur-Ay & Landes de Lessay**

Code : **FR2500081**

Nom du site : **Littoral Ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou**

Code : **FR2500080**

Nom du site : **Littoral Ouest du Cotentin de Saint-Germain-sur-AY au Rozel**

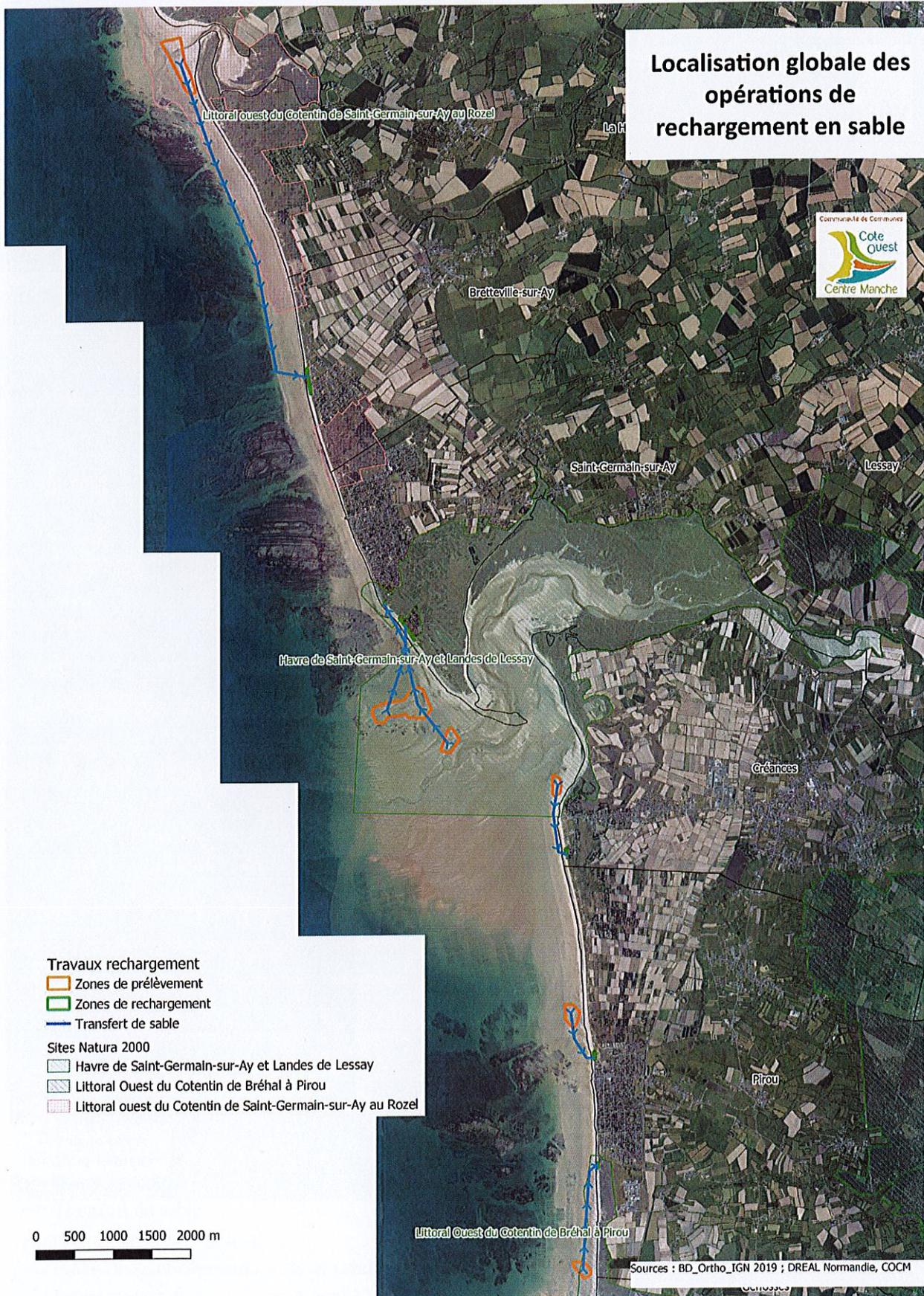
Code : **FR2500082**

Le projet est situé à proximité d'un ou plusieurs site(s) Natura 2000 :

A .....km du site : .....

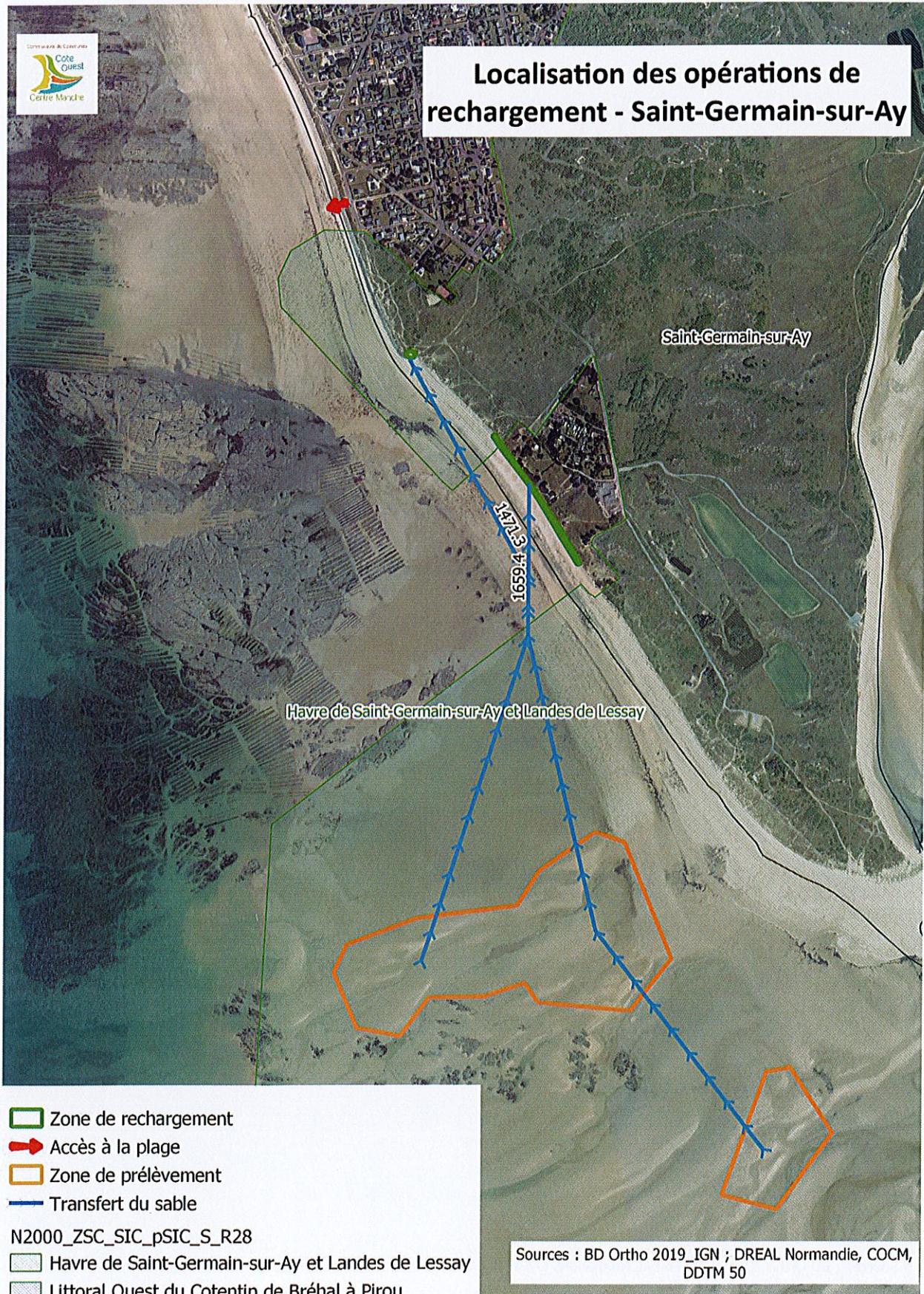
Code : **FR25.....**

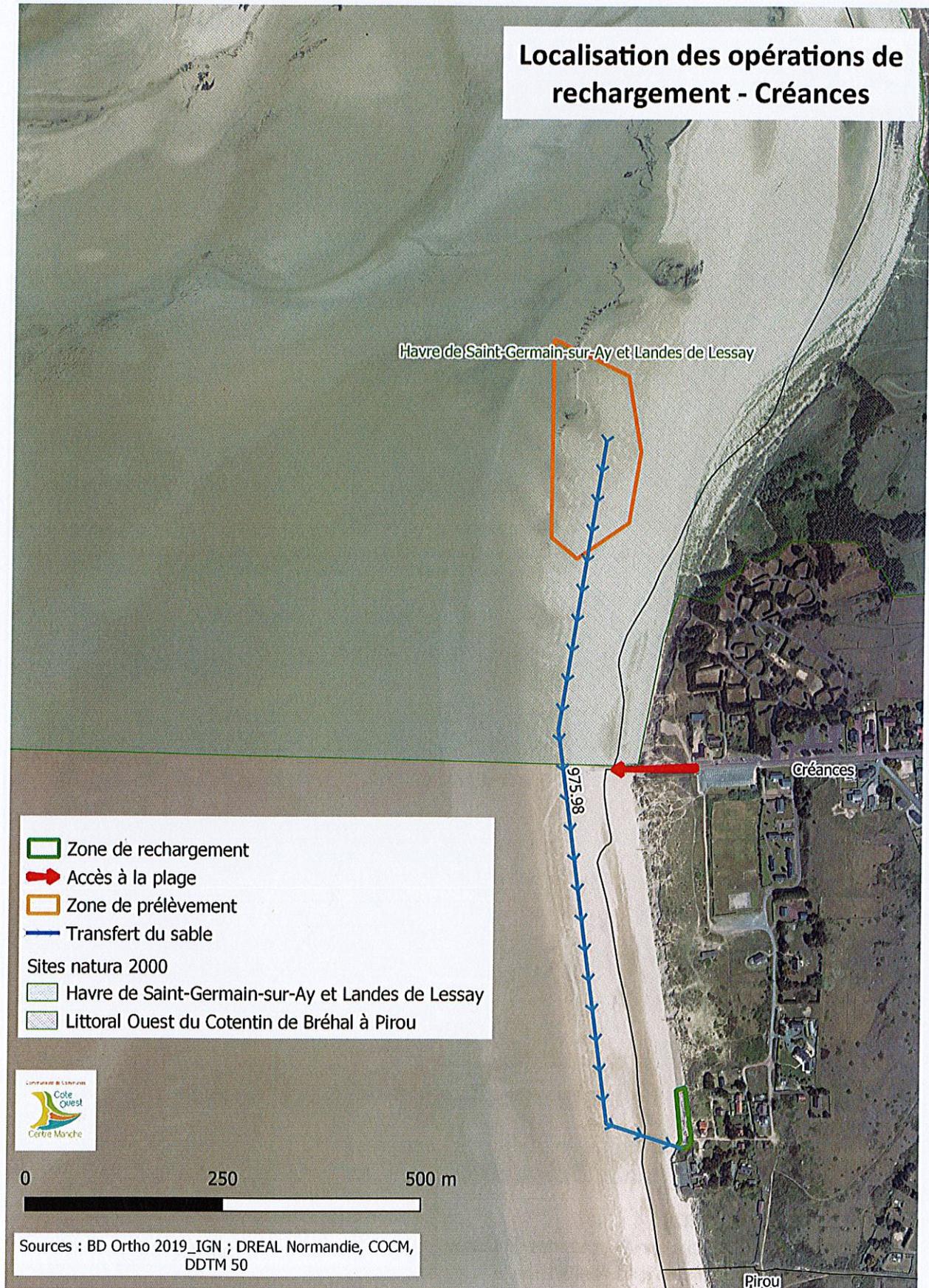
- Carte de localisation du projet :



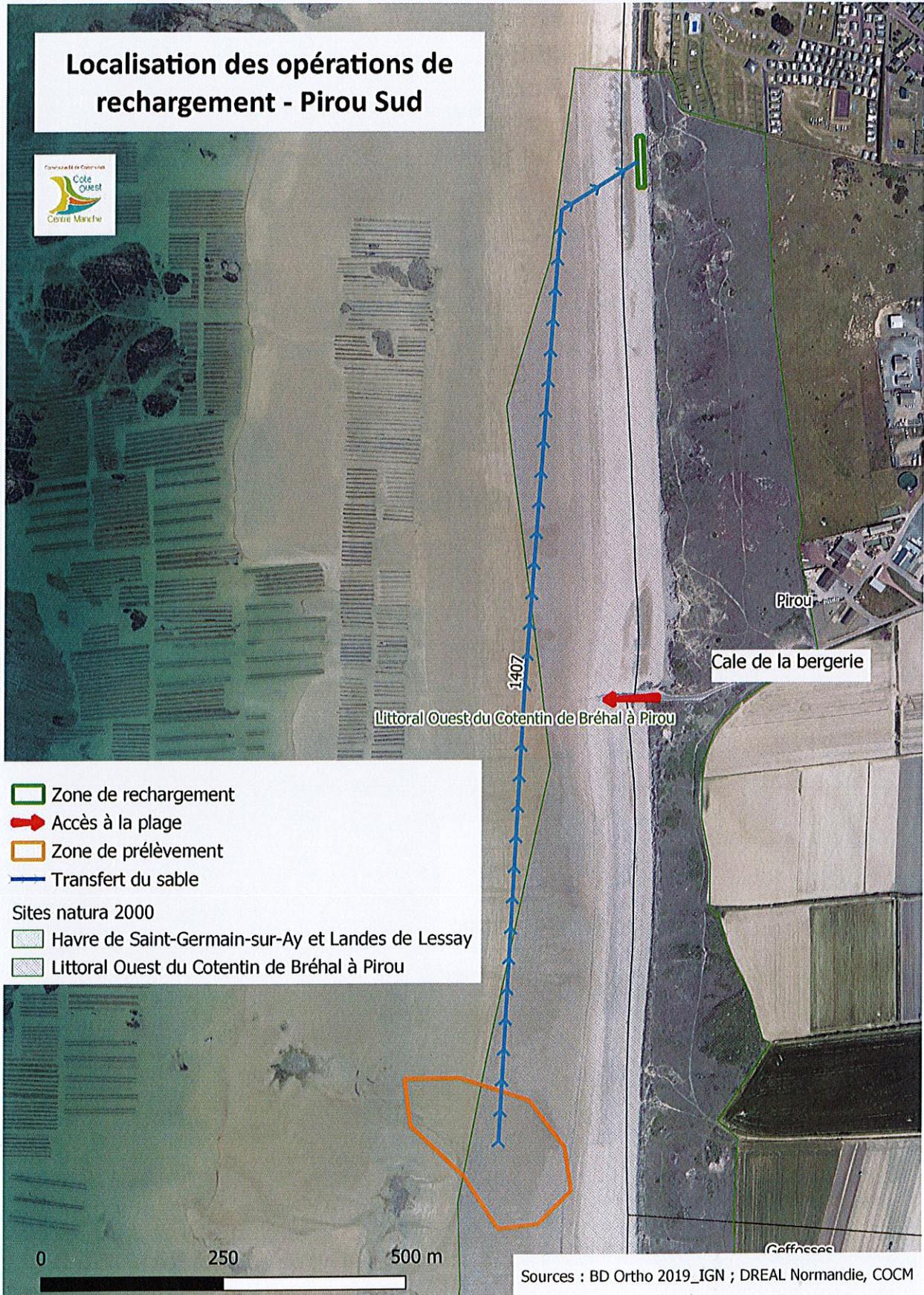
- Cartes détaillées du projet : La Haye / Bretteville-sur-Ay











### P1-3. Etendue du projet

Préciser si le projet comportera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements. Pour les manifestations sportives : décrire les infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

- Emprise au sol du projet : **environ 44 hectares**

ou classe de surface approximative :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> < 100 m <sup>2</sup>       | <input type="checkbox"/> 1 000 à 10 000 m <sup>2</sup> (1 ha) |
| <input type="checkbox"/> 100 à 1 000 m <sup>2</sup> | <input type="checkbox"/> > à 10 000 m <sup>2</sup> (1 ha)     |

- Emprise linéaire en phase chantier : **9 960 m**

Les véhicules de chantier seront stationnés en dehors du domaine public maritime. Toutes les zones de stationnement sont hors sites Natura 2000 sauf le parking de la Bergerie à Pirou, mais ce chantier dure moins de 6 h (cycle de marée) et donc ne nécessite pas forcément un stationnement. Pour le chantier de La Haye/Bretteville, deux zones de stationnement sont possibles dont une sur site Natura 2000. Mais pour ce dernier, il est possible que la cale d'accès ne soit pas assez large pour le passage des engins.

Aucun aménagement connexe n est prévu pour la réalisation de ce projet.

### P1-4. Durée prévisible et période envisagée du projet

- Projet, manifestation :  diurne  
 nocturne

- Durée précise si connue : -

ou durée approximative :

- |  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> < 1 mois | <input type="checkbox"/> 1 an à 5 ans |
| <input type="checkbox"/> 1 mois à 1 ans      | <input type="checkbox"/> > 5 ans      |

- Période précise si connue :

ou période approximative :

- |   |   |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Printemps | <input type="checkbox"/> Automne          |
| <input type="checkbox"/> Été                  | <input checked="" type="checkbox"/> Hiver |

- Fréquence :

- |                                       |                                      |
|---------------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Chaque année | <input type="checkbox"/> Chaque mois |
|---------------------------------------|--------------------------------------|

Autre : Intervention ponctuelle, seulement lorsque cela sera nécessaire et sur une

période la moins défavorable au dérangement des espèces (mi-mars à mi-avril)

**P1-5. Entretien / fonctionnement / rejet**

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou des rejets dans le milieu naturel durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

**Aucun rejet ne sera effectué dans le milieu naturel.**

**P1-6. Budget**

Coût global du projet : € TTC

ou coût approximatif :

- |                          |                     |                                     |                       |
|--------------------------|---------------------|-------------------------------------|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> | < à 5 000 €         | <input checked="" type="checkbox"/> | de 20 000 à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> | de 5 000 à 20 000 € | <input type="checkbox"/>            | > à 100 000 €         |

La zone d'influence d'un projet est plus grande que la zone d'implantation, elle est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

- Nature de l'influence à distance du projet :

- Rejets dans le milieu aquatique
- Emission de poussières, vibrations
- Pollutions chimiques
- Réalisation de pistes de chantier, circulation des engins
- Réalisation de parkings, de stationnements
- Gestion et circulation du public
- Rupture de corridors écologiques
- Perturbation d'une espèce
- Bruits
- Autres incidences : .....

- Carte de délimitation de la zone d'influence :

La zone d'influence relative à la circulation des engins correspond précisément à l'étendue du projet détaillée au *P1-3. Etendue du projet* et cartographiée au *P1-2. Localisation et cartographies*.

La zone d'influence concernée par les bruits est très difficile à définir étant donné qu'elle dépend avant tout des conditions météorologiques.

## P3-1. Liste des habitats naturels concernés

TYPE DE VEGETATION (Habitats naturels)		Commentaires sur l'incidence du projet
Milieux humides et aquatiques	Marais	∅
	Mares	∅
	Cours d'eau	∅
	Herbiers aquatiques	∅
	Tourbières	∅
	Prairies humides	∅
	Autres : .....	∅
Milieux littoraux et marins	Falaises	∅
	Herbiers zoostères	∅
	Plages et bancs de sable	<b>Etrépage pour prélèvement de sable</b>
	Dunes	<b>Rechargement des dunes en sable</b>
	Prés salés	∅
	Lagunes	∅
	Autres : .....	∅
Autre type de milieu	.....	∅

## P3-2. Liste des espèces de faune et de flore concernées

Nom latin	Nom français	Commentaires sur l'incidence du projet
Euplagia quadripunctaria	Ecaille chinée	∅
Lurionium natans	Fluteau nageant	∅
Oxygastra curtisii	Cordulie à corps fin	∅
Coenagrion mercuriale	Agrion de Mercure	∅
Lucanus cervus	Lucane cerf-volant	∅
Petromyzon marinus	Lamproie marine	∅
Lampetra planeri	Lamproie de Planer	∅
Lampetra fluviatilis	Lamproie de rivière	∅

Salmo salar	Saumon atlantique	Ø
Triturus cristatus	Triton crêté	Ø
Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe	Ø
Myotis myotis	Grand Murin	Ø
Halichoerus grypus	Phoque gris	Ø
Phoca vitulina	Phoque veau-marin	Ø
Rhinolophus ferrumequinum	Grand Rhinolophe	Ø
Helosciadium repens	Ache rampante	Ø
Liparis loeselii	Liparis de Loesel	Ø

**Aucune espèce végétale ou animale d'intérêt européen ne sera impactée par le projet.**

### **P3-3. Photos des zones concernées**

- Créances :



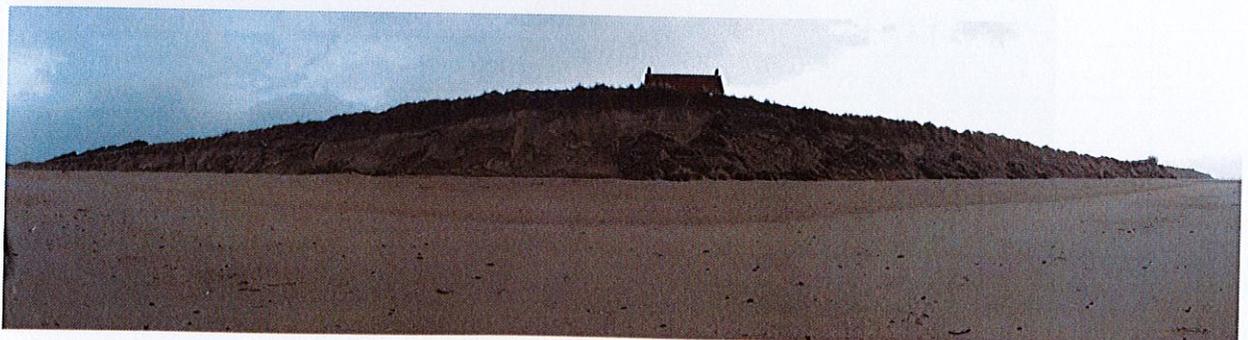
- Pirou sud :



Pirou nord



- Saint-Germain-sur-Ay :



## Pièce n° 4 :

### INCIDENCES DU PROJET

Décrivez sommairement les incidences potentielles de votre projet sur les espèces et sur les habitats naturels d'intérêt européen, en phase chantier et en fonctionnement.

- Destruction ou détérioration d'habitat naturel :

Le projet a pour objectif de protéger les habitations mais aussi des milieux naturels présents derrière la dune mobile, notamment la dune grise. Cette intervention répond d'ailleurs à l'action 11a préconisée par le Document d'objectifs du site Natura 2000 « Havre de Saint-Germain et Landes de Lessay » :

Action 11a	Restauration des dunes érodées par la mise en place de techniques dites « douces »
<b>Objectifs – habitats ouverts</b> F1.Lutter contre l'érosion des dunes	
<b>Justification</b> L'action des marées hautes de vives eaux, en particulier lorsque ces grandes marées sont associées avec des tempêtes et des vagues, contribue à l'érosion des dunes. Ces phénomènes d'érosion peuvent aussi être accentués au niveau des dunes embryonnaires par le vent et la fréquentation. Tous ces facteurs (érosion naturelle et/ou due à la surfréquentation) peuvent induire un recul important des dunes mobiles et des dunes blanches et un ensablement des dunes grises. Or, ces milieux constituent la première barrière naturelle au recul du trait de côte. Leur restauration et leur conservation participeront à limiter le recul du trait de côte.	
<b>Description</b> Les techniques dites « douces » sont à privilégier pour restaurer les dunes érodées et plus généralement, pour lutter contre le recul du trait de côte : <ul style="list-style-type: none"><li>→ <u>pose de ganivelles</u>. Ces barrières permettent de retenir le sable et d'empêcher l'accès aux zones fragilisées.</li><li>→ <u>fixation de filets ou de paillages en fibre de coco sur le sol</u>. Cela permet de reconstituer une couche organique et d'atténuer l'emprise du vent sur le sable.</li><li>→ <u>revégétalisation</u>. L'oyat, espèce végétale caractéristique des dunes mobiles, a la capacité de fixer le sable grâce à son système racinaire très développé. Des plantations d'oyat (ou d'autres espèces comme le chiendent des sables) pourraient donc être réalisées sur les dunes très érodées pour permettre l'accumulation de sable et la restauration de ces dunes. Pour les autres secteurs de dunes moins érodées, équipés d'obstacles permettant l'accumulation de sable, on privilégiera le retour naturel de cette végétation.</li></ul>	
<b>Surface</b> « non estimée »	
<b>Maître d'ouvrage potentiel</b> CELRL-SyMEL, Communes	
<b>Maître d'œuvre potentiel</b> SyMEL, Prestataire de service	
<b>Coût prévisionnel (à titre indicatif)</b> <u>Pose de ganivelles</u> : 22 euros / ml <u>Plantations d'oyat</u> : 0,12 euros / plants	
<b>Financement potentiel</b> Contrat Natura 2000 (cahier des charges n°20)	

Document d'objectifs – Site Natura 2000 « Havre de St-Germain-sur-Ay et Landes de Lessay » - 2009

69

Habitats et espèces susceptibles d'être impactés	Action de prélèvement	Action de rechargement	Action de circulation
Plage et banc de sable	<p>Tous les sites de prélèvement, sauf un sont situés dans un site Natura 2000. Les bancs de sable ne seront prélevés qu'en cas de nécessité et dans la limite des stocks disponibles</p> <p>Ces prélèvements sur des bancs de sable en mouvement auront peu d'incidence car peu d'organismes fouisseurs s'y développent (Référentiel EUNIS, A2.22 « Estrans de sable mobile, stérile ou dominé par des amphipodes »)</p>	∅	Les engins de chantier accèdent à la plage par les cales existantes. Le transfert des sédiments entre les deux zones se fait sur la partie basse de l'estran afin de limiter le dérangement des espèces
Dunes	∅	Seule la moitié des sites de rechargement est sur un site Natura 2000. La lutte contre l'érosion concoure aussi à restaurer et à éviter la perte des habitats dunaires	∅

En conclusion, y-a-t-il un risque de destruction d'habitat naturel :  Oui  Non

- Destruction d'espèces ou d'habitat d'espèces :  $\emptyset$

En conclusion, y-a-t-il un risque de destruction d'espèces :  Oui  Non

- Perturbations d'espèces (reproduction, repos, alimentation, migration...) :

Des suivis du gravelot à collier interrompu sont effectués depuis plusieurs années sur le littoral.  
Depuis 2020, c'est aussi le cas pour l'hirondelle des rivages.

Les zones de repos des limicoles sur les bancs de sable ont été étudiées par le GONM.

Pour limiter les perturbations de ces espèces, les travaux s'effectueront, dans la mesure du possible entre mi-mars et mi-avril.

En conclusion, y-a-t-il un risque de perturbation d'espèces :  Oui  Non

**Pièce n° 5 :**

**CONCLUSION**

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- un habitat naturel d'intérêt européen risque d'être détruit ou dégradé dans un site Natura 2000.
- une population ou un habitat d'espèce d'intérêt européen risque d'être détruit ou perturbé dans un site Natura 2000.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?

**Non** : ce formulaire accompagné de ses pièces, est remis au service instructeur avec la demande d'autorisation ou avec la déclaration. Si le service instructeur valide cette conclusion, il ne vous sera pas demandé d'évaluation d'incidences plus détaillée.

**Oui** : ce formulaire doit être complété par une évaluation d'incidences plus étayée qui sera remise au service instructeur avec la demande d'autorisation ou avec la déclaration. Cette évaluation d'incidence devra détailler les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'incidence du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt européen.

A (lieu) : **La Haye**

Nom, fonction & signature :

Le (date) : **04/11/2020**

*Par délégué*  
Le Vice Président en charge de  
l'aménagement, de l'habitat et de la GEMAPI,

*Thierry*  
**Thierry RENAUD**

